

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur Fr. TIMMERMANS, attaché
A.A.T.L. – Direction l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 04/PFU/408298
Réf. D.M.S. : SD/2043-0077/14/2011-444PU

N/réf. : AVL/CC/BXL-2.645/s.531 dallages couloirs
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Place Poelaert, 1. Palais de Justice. Réparation des dallages en pierre naturelle de plusieurs corridors du niveau 01.

Demande de permis unique – Deuxième demande de complément d'information de la CRMS

(Dossier traité par Françoise REMY à la D.U. / Stéphane DUQUESNE à la D.M.S.)

En votre courrier du 20 décembre 2012, réceptionné le 24 décembre, vous avez, dans le cadre de la procédure du permis unique, demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en séance du 9 janvier 2013, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier et a souhaité être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), elle a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous avez reçu copie.

Le délai octroyé pour ce complément a toutefois été erronément calculé sur base de la date de votre courrier envoyé « pour information » au lieu de la date de la demande officielle. Après nouveau calcul, il s'avère que le délai du complément peut courir jusqu'au 24 avril (et non pas seulement jusqu'au 13 mars comme indiqué au départ).

Entre-temps, l'auteur de projet (Régie des Bâtiments) a déjà adressé une réponse à la CRMS mais celle-ci, examinée en séance plénière du 13 mars dernier a été jugée fort sommaire et insatisfaisante. La Commission a donc demandé à l'auteur de projet de mettre à profit le temps supplémentaire disponible pour fournir des corrections et nouvelles précisions aux documents fournis. Vous trouverez copie de cette deuxième demande de complément d'information en annexe de la présente.

Nous vous prions agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Duquesne (et par mail Mmes M. Vanhaelen, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Ph. Piéreuse et S. Duquesne) ;

- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Remy.